

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 45 (1965)
Heft: 1: Concentration industrielle

Rubrik: La vie économique en Suisse

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 20.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La vie économique en Suisse

Lutte contre le renchérissement (surchauffe)

Le 28 février 1965, le peuple suisse avait à se prononcer sur les deux arrêtés fédéraux du 13 mars 1964 concernant le marché de l'argent et des capitaux, les restrictions de crédit et les restrictions dans la construction.

L'arrêté concernant le marché de l'argent et des capitaux et les restrictions de crédit a été adopté par 526 617 voix contre 385 754 opposants et par 18,5 cantons contre 3,5, ces derniers étant ceux de Bâle-Ville, Grisons, Tessin et Valais.

L'arrêté concernant les restrictions dans le domaine de la construction a été adopté également par 507 740 voix contre 406 298 opposants. Les cantons et demi-cantons qui ont rejeté cet arrêté sont Nidwald, Bâle Ville, Bâle Campagne, Appenzell R. E., Grisons, Tessin et Valais.

Balance commerciale pour 1964

Durant l'année écoulée, les importations se sont élevées à 15 540,8 millions de F., en augmentation de 11,1 % sur 1963. Les exportations ayant été de 11 461,6 millions, en augmentation de 9,8 %, le solde passif de la balance commerciale s'est élevé à 4 079 000 000 F. (contre 3 548 000 000 F. en 1963). Les exportations n'ont représenté que 73,8 % des importations (74,6 %) en 1963. Les achats aux pays de l'A.E.L.E. ont augmenté de 21,4 % alors que les achats aux pays du Marché Commun n'ont augmenté que de 7,6 %. En revanche, la part aux importations des pays de l'A.E.L.E. n'est que de 15 %, alors qu'elle est de 62 % pour les pays du Marché Commun.

Aide à la construction

En dépit des restrictions apportées à la construction (voir ci-dessus) la Confédération mettra cette année un montant de 600 millions de F. à la disposition du marché pour la construction de logements, cette somme pouvant être portée éventuellement à 1 milliard. Ce montant serait couvert en partie par un emprunt à émettre au cours du 3^e trimestre de l'année. Le 30 juin prochain la Confédération aura à rembourser un emprunt 3,5 % de 315 millions de F. Un autre emprunt important de la Confédération, à 3,25 %, de 650 millions, devra être remboursé le 15 avril 1966.

Main-d'œuvre étrangère

Selon de nouvelles dispositions légales, l'effectif des travailleurs étrangers doit diminuer de 5 % d'ici au 30 juin 1965. Les dérogations sont désormais réduites au strict minimum: il faut un état d'urgence manifeste ou la nécessité de sauvegarder la recherche scientifique. Les changements de place sont soumis à des conditions plus rigoureuses. On envisage une nouvelle réduction de 5 % d'ici au 30 juin 1966.

Résultats des grandes banques

Les quatre grandes banques commerciales (Crédit Suisse, Société de Banque Suisse, Union de Banques Suisses, Banque Populaire Suisse) distribuent des dividendes inchangés, à l'exception de la Banque Populaire Suisse qui a porté le sien de 8 à 9 %. Étant donné l'augmentation du chiffre de bilan et l'obligation de respecter les dispositions de la loi fédérale sur les banques en ce qui concerne la proportion entre les fonds propres et les engagements, le Crédit Suisse a augmenté son capital-actions de 250 à 260 millions et l'Union de Banques Suisses de 180 à 200 millions.

Assurances privées

Le rapport du Bureau fédéral des assurances sur les entreprises d'assurances privées en Suisse indique qu'en 1963, les dépenses pour les différentes sortes d'assurances ont atteint près de 7 milliards de F., soit la somme importante de 1 200 F. en chiffre rond par habitant.

Perspectives pour 1965

D'une étude publiée par MM. Hentsch et Cie, banquiers à Genève, nous extrayons ce qui suit :

« les perspectives de l'évolution économique en 1965 sont donc un peu moins favorables qu'elles ne l'étaient il y a un an. Cependant, dans l'ensemble, les principaux secteurs d'industrie font apparaître une bonne situation de départ, caractérisée par un carnet de commandes important et un nombre élevé de commandes de l'étranger. Le pouvoir d'achat de la population continue à s'accroître et l'on notera avec satisfaction que le renchérissement du coût de la vie a pu être contenu, en 1964, dans des limites assez raisonnables et inférieures à l'accroissement des revenus. La consommation privée constituera donc, en 1965, un soutien appréciable de la conjoncture ».

On peut estimer que l'expansion de la conjoncture se poursuivra, en 1965, sans doute à une cadence moins rapide.

Dans l'industrie, les perspectives sont estimées bonnes par 70,5 % des entreprises, satisfaisantes par 23,4 % et mauvaises par 6,1 %.

Énergie électrique

Pour l'année hydrologique 1963-1964 (au 30-9-64) la production totale d'énergie électrique (y compris celle des usines thermiques) a atteint 22 864 mio kWh. Les importations de courant se sont élevées à 3 518 mio kWh, les exportations ont atteint 4 628 mio. Le bureau fédéral pour l'énergie électrique estime que l'approvisionnement en énergie électrique ne présentera pas de problème durant l'hiver 1964-1965, le degré de remplissage des bassins d'accumulation (84 % au milieu de novembre 1964) étant considéré comme suffisant.

D'autre part, en vertu des accords passés, des importations d'énergie en quantité suffisante ont pu être assurées. Une première centrale nucléaire d'une puissance de 300 MW sera construite au printemps 1965 près de Döttingen, Argovie, par la Nordostschweizerische Kraftwerke AG. Elle sera équipée d'un réacteur américain. On estime que l'entrée en activité de cette centrale, qui sera la plus grande en son genre en Europe (elle fournirait 2 mrd de kWh par an), pourrait avoir lieu en automne 1969. D'autre part, deux autres groupes, la Bernische Kraftwerke AG et l'Électro-Watt projettent la construction de deux autres centrales nucléaires.